

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 24 AVRIL 2026 à 20h00

Séance n° 5/2026

Présents : DUMAS Mickaël, BAJARD Marie-Noelle, GOMET Guillaume, FRISOT Carole, BARDET Christian, MIQUEL Philippe, GONDEAU Martine, BESSON Bernadette, MARCHER Franck, DUFOUR Gilles, FAYOLLE Françoise, PURAVET Nadine, MATICHARD Franck, BARDET Aline, BOURLIERE Thibault

Secrétaire de séance : MIQUEL Philippe

Date de la convocation : 17/04/2026

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Conseil communautaire : compte rendu
- **BATIMENT**
 - o Travaux toiture ancienne école
 - o Travaux salle des fêtes : hotte
- **VOIRIE**
 - o Programme voirie 2026
 - o SIEL : présentation
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Utilisation des locaux par l'AJS
 - o Cérémonie commémorative du 8 mai
- **PERSONNEL**
 - o Document Unique
- **FINANCES**
 - o Renouvellement de la CCID
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Correspondant défense
 - o Acquisition ordinateur portable

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération qui l'autorise à signer des contrats de recrutement d'un contractuel en cas d'absence temporaire d'un agent. Le conseil accepte à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1. Conseil communautaire

M. le Maire relate que le conseil communautaire qui s'est tenu cette semaine a consisté en la nomination des délégués des commissions externes à Roannais Agglomération. Les conseils communautaires seront bimestriels.

BATIMENT

2. Travaux toiture ancienne école

Délibération 5-2026-1 : réfection toiture ancienne école

M. Dumas rappelle que lors de la réalisation de travaux de zinguerie il s'est avéré que la toiture de l'appartement à l'arrière de l'ancienne école est en très mauvais état.

L'entreprise Tison a transmis un devis de réfection de la toiture d'un montant de 12 715.10 € HT pour un chantier réalisable sur juin/juillet 2026

M. Le Maire propose de retenir ce devis d'un montant de 12 715.10 € HT
Le conseil accepte à l'unanimité.

3. Travaux salle des fêtes : hotte

M. le maire explique que DHN, l'entreprise de nettoyage des hottes, s'est aperçue qu'il n'y avait plus de gaine dans la hotte suite aux travaux de rénovation.

Il convient de mettre une gaine rapidement et faire une sortie en zinc sur le toit.

M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise Tison, celui-ci est de 895.20 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux par l'entreprise Tison pour le montant de 895.50 € HT.

VOIRIE

4. Programme voirie 2026

M. Bardet explique que la commission s'est réunie et a repris le programme retenu par les élus du précédent mandat, en se rendant sur place. La commission a constaté que certains chemins ont besoin d'être refaits, mais d'autres sont encore en bon état.

Les estimations s'élèvent à :

- Chemin des Cimes 21 909€ TTC ;
- Chemin des Plaines 19 918.80€ TTC ;
- Route de Brierette 16 635€TTC ;
- Route des Grands Bernards 23 808€ TTC ;
- Chemin de Boare 17 046€ TTC ;
- Rue du Stade 8 904,10€ TTC.

M. le Maire propose d'attendre la réunion avec les conseillers départementaux qui se tiendra le jeudi 7 mai afin de connaître le montant des subventions allouées par le Département pour ces travaux.

Le montant estimé de ces travaux est de 108 221.70 € TTC

5. SIEL : présentation

M. Dumas explique sommairement les liens de la collectivité avec le SIEL (syndicat intercommunal des énergies de la Loire). Ce syndicat a été créé en 1950, il compte 150 agents et dispose d'un budget de 160 millions d'euros.

Via le SIEL la commune adhère à géoloire, bénéficie du groupement d'achat granulés bois et électricité, bois. Le SIEL réalise la maintenance de l'éclairage public. Le SIEL a également créé le réseau de chaleur bois et est propriétaire de la chaufferie jusqu'en 2040. La commune lui verse un loyer en contrepartie. Cette chaufferie est pilotée à distance par un système de télégestion.

La commune bénéficie des conseils d'un technicien pour la consommation énergétique des bâtiments communaux en adhérant au service SAGE.

6. Fleurissement du bourg

M. Bardet explique qu'il a réalisé un devis auprès de l'EARL Brerat horticole pour le montant de 493.04 € TTC. Des achats complémentaires seront réalisés à Gamm Vert.

M. Franck Matichard demande ou en est-on avec la mini pelle ? M. le Maire répond que celle-ci fonctionne que la réparation a été prise en charge complètement. Toutefois il conviendra de prendre une décision de cession ou non de cet équipement.

M. le Maire explique que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux il avait été convenu de reprendre en enrobé les trottoirs conjointement avec le SIEL. Nous sommes toujours dans l'attente du retrait des poteaux ce qui retarde considérablement le chantier alors que les coûts des matériaux augmentent. 2 options possibles :

- réaliser les enrobés avec les poteaux et redécouper l'enrobé pour retirer les poteaux.
- attendre le retrait des poteaux et accepter de payer un supplément pour l'enrobé.

Le conseil décide d'attendre le retrait malgré l'augmentation du coût des travaux.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

7. *Utilisation des locaux par l'Association Jeunesse et Sport*

Mme Frisot, Mme Bajard et M. Dumas ont rencontré Mme Vaujour, directrice de l'AJS. Un point a été fait sur l'utilisation des locaux scolaires durant les vacances scolaires. Un état des lieux sera fait à chaque début et fin d'occupation des locaux.

Madame Frisot évoque un différend entre les enseignantes et le maître-nageur de Lapalisse, celui-ci ne voulant pas valider les compétences des élèves. M. le Maire indique qu'il faut dans un premier temps regarder la convention qui lie la commune, Roannais Agglomération et la communauté de commune de Lapalisse.

Les enseignantes demandent un budget pour acheter des fleurs. Mme Frisot précise qu'il y a une enveloppe allouée par enfant et que les enseignantes pourraient l'utiliser pour cet achat.

8. *Cérémonie du 8 mai*

Mme Frisot annonce que la cérémonie se déroulera à 10h devant le monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des fêtes. Les élèves de l'école ont été invités à participer à la cérémonie. La gerbe sera payée par l'association des anciens combattants.

PERSONNEL

9. *Approbation du document unique*

Mme Bajard présente le Document Unique rédigé en début d'année. Ce document fait apparaître l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité auxquels les agents sont exposés. Il convient de minimiser ces risques en mettant en place le matériel approprié et les protocoles adaptés face au risque. Il convient de le valider en conseil municipal. Mais avant tout il faut déterminer sous quel délai les actions seront menées.

Mme Bajard réunira la commission pour travailler sur ce document.

10. *Délégation au maire pour le recrutement d'un agent contractuel pour remplacer des agents contractuels ou titulaires indisponibles*

Délibération 5-2026-2 : recrutement d'un agent contractuel pour remplacer des agents contractuels ou titulaires indisponibles

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer des contrats en remplacement des agents temporairement absents.

11. Aménagement horaires de travail

Mme Solaques a demandé à pouvoir effectuer ses 18h de travail hebdomadaire en 4 jours au lieu de 5. Les élus considèrent que sa demande est légitime compte tenu du coût du carburant. Mme Solaques travaillera le lundi, mardi, jeudi matin et vendredi toute la journée à compter du 18 mai. Elle sera présente le mercredi matin en cas d'absence de Mme Charrondièrre.

Mme Thierrin a également demandé un aménagement de ses horaires afin de se dégager du temps pour rechercher un emploi en complément de son mi-temps. M. le Maire étudie sa demande.

FINANCES

12. Renouvellement de la CCID

Délibération 5-2026-3 : renouvellement des membres de la CCID

M. le Maire énonce la liste des commissaires proposés. Un retour nous parviendra le 20 mai avec les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants retenus.

Le conseil accepte à l'unanimité la liste énoncée par M. le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

13. Correspondant défense

Il s'agit de désigner un élu qui assurera la correspondance avec le ministère des armées. Son rôle est de promouvoir l'esprit de défense et sensibiliser la jeune génération à la défense.

Mme Bajard se propose en tant que CORDEF.

14. Acquisition ordinateur portable

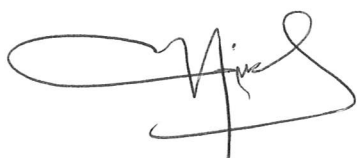
M. le Maire explique que la gestion du gîte et de la cantine scolaire nécessite l'utilisation d'un ordinateur. Actuellement l'agent utilise l'ordinateur du maire. Pour améliorer les conditions de travail de l'agent il convient d'acquérir un nouvel équipement.

Un devis a été demandé à RBI : modèle neuf : 1 264.47 € HT

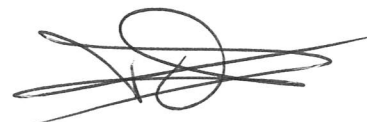
Le conseil accepte l'acquisition d'un ordinateur pour faciliter le travail de l'agent. Cependant les élus trouvent le tarif excessif et demandent qu'une remise soit accordée par RBI pour valider l'achat.

Séance levée à 22h20

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

01 JUIN 2026